



Quand  
les bidonvilles  
réapparaissent

Six mois de prévention spécialisée  
auprès des populations Roms

Association Départementale  
pour le Développement des  
Actions de Prévention 13



**addap13**

éduquer dans la rue

# Les ROMS : une étude pour agir.

Fuyant la misère, dans l'extrême précarité, sans toit, sans droits, sans repères, sans lendemain, dans le département des Bouches-du-Rhône, comme ailleurs, les ROMS sont voués à l'errance...

Fallait-il une étude spécifique de l'addap13 pour confirmer ce triste constat dénoncé depuis longtemps déjà par les associations caritatives présentes sur le terrain ? Certainement pas !

La démarche adoptée par l'addap13 pour cette étude commandée par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône poursuit une finalité résolument opérationnelle structurée par trois objectifs :

- En premier lieu, il s'agit de repérer, sur les sept territoires couverts par les services de l'addap13, les points d'implantation de cette population, d'en recenser le nombre de familles et de mineurs, de relever les caractéristiques générales concernant son mode de vie, d'évaluer les besoins, d'identifier les structures publiques ou privées qui interviennent déjà sur le terrain.
- En second lieu de montrer en quoi l'approche de la Prévention Spécialisée est adaptée à la prise en charge de ces publics, notamment des jeunes dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance.
- Enfin, de proposer des interventions dans le cadre des besoins repérés (situation des mineurs, accès aux droits, conditions d'habitat, etc.), construites sur la base de partenariats adaptés et dans le respect des impératifs de la protection de l'enfance, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et la Déclaration des Droits de l'Homme.

Jean SUZZONI  
Président de l'addap13



# SOMMAIRE

## ● Introduction.....page 3

### ● Méthode et constats..... pages 4 à 6

- Trois écueils à surmonter
- Lieux principaux d'observation : Marseille et autres communes du département
- Ce que les éducateurs ont vu : l'extrême pauvreté, le rejet et l'exclusion, l'errance, l'abandon
- Ce que les éducateurs ont vécu
- Ce qu'ils ont fait

### ● Mises en perspective.....pages 7 à 9

- En Europe
- En France
- Dans les Bouches-du-Rhône
- Implications institutionnelles
- Exemples d'approches territoriales

### ● Préconisations : quels « champs du possible », et sous quelles conditions ?.....pages 10 à 12

- L'intervention sociale est-elle possible auprès de ces populations ?
- L'intervention auprès de ces populations présente-t-elle des caractères spécifiques ?
- Quelle organisation à l'addap13 pour une intervention de ce type ?
- Quel partenariat pour cette intervention ?
- Quelles coordinations instituer ?

## ● Conclusions page.....13

## ● Des enquêtes de terrain.....pages 14 à 35

### ● Observations et Interventions dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Marseille.....pages 15 à 26

### ● Mission en direction des populations Roms dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille.....pages 27 à 30

### ● Bidonville de l'Arbois.....pages 31 à 35

## ● Boîte à outils.....pages 36 à 41

Adresses, fiches techniques pour l'action, programme opérationnel national



## INTRODUCTION

L'addap13, par la nature même de sa mission de prévention spécialisée, est sensibilisée aux questions de l'exclusion sociale.

Alors même que les équipes sur le terrain se trouvent confrontées à un nombre grandissant d'habitats précaires, voire de bidonvilles et que certains éducateurs interviennent depuis plusieurs années auprès de la population Rom, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, par le biais de sa Direction de l'Enfance, a sollicité l'addap13 en mars 2011. Il s'agissait d'une part d'évaluer la situation des « campements Roms » sur l'ensemble des territoires d'intervention de l'association et d'étudier d'autre part la faisabilité d'une intervention sociale. Cela en recherchant les synergies avec les structures intervenant auprès de ces publics, qui sont

principalement des associations caritatives et militantes. Voici le résultat de nos observations et nos préconisations, pour ouvrir en synergie avec ces structures « les champs du possible », étant entendu qu'une intervention de la prévention spécialisée ne se déclinerait pas sous une entrée par nationalité mais par besoins repérés (situation des enfants, accès aux droits, conditions d'habitat, notamment) en se fondant sur les impératifs fixés par la protection de l'enfance, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.





## MÉTHODE ET CONSTATS

**Pour réaliser cette mission, l'addap13 a recruté un conseiller technique à temps partiel pour une durée de 6 mois, chargé de réaliser un état des lieux, d'esquisser des propositions et de mobiliser en interne une équipe de 10 éducateurs également à temps partiel sur la base du volontariat pour :**

- repérer les différents lieux où vivent ces populations et recenser le nombre de familles et d'enfants,
- évaluer les besoins,
- identifier les structures publiques ou privées qui interviennent déjà auprès de ces populations,
- proposer des interventions sur la base d'un partenariat.

Ce travail s'est déroulé d'avril à septembre 2011 à partir des 7 services de l'addap13 qui couvrent le département (4 à Marseille et 3 hors Marseille).

### Nous avons identifié trois écueils à surmonter pour mener à bien cette mission :

- Le volontarisme des éducateurs de l'addap13 n'excluait pas des questionnements et des doutes qu'il fallait savoir prendre en compte de manière à ce qu'ils ne nuisent pas à la qualité d'un regard professionnel (de proximité mais suffisamment distancié sur ces situations extrêmement difficiles) ;
- La majorité du personnel de l'addap13 intervient en ZUS ou en zone périurbaine et est donc peu familier des problématiques des bidonvilles (droit de l'urbanisme). En outre, la population Rom est inscrite dans un contexte juridique particulier (ressortissants communautaires, mais avec un accès au travail limité par des mesures transitoires, pour les ressortissants roumains et bulgares) ;
- Un contexte institutionnel général qui ne favorise pas les approches transversales ni les initiatives venues du terrain : les modifications législatives récentes vont dans le sens d'un raisonnement par blocs de compétences et de financements par appels à projets, ce qui s'inscrit dans une logique descendante, et non plus basée sur les remontées de terrain, à partir de l'analyse des besoins sociaux.

Dans un premier temps, les éducateurs sont passés régulièrement, selon leur pratique habituelle (travail de rue, présence sociale) sur les lieux « visibles » : bidonvilles, trottoirs, sous les ponts d'autoroute... Cette première phase a permis, grâce aux rencontres avec la population et les associations caritatives et humanitaires, d'aller ensuite vers les lieux que nous qualifierons « d'invisibles » : squats cachés, ou espaces clos en friche par où on ne passe jamais. De cette manière, nous avons pu établir, pour un instant « t », une photographie satisfaisante de l'ensemble des implantations. **Nous sommes obligés de préciser « instant « t », car l'importance des expulsions qui se sont déroulées de juin à octobre a remodelé sans cesse les modes de regroupements de ces personnes, relativisant la validité sur la durée d'une cartographie d'implantation analysée finement au niveau micro-local.**

Toutefois, en annexe, sont présentés des documents concernant trois lieux que nous avons choisis et qui rendent compte concrètement de la réalité de terrain par le biais des observations détaillées des éducateurs.

### Lieux principaux d'observation : à Marseille et dans les autres communes du département.

- Plusieurs bidonvilles à Plombières (3<sup>e</sup>) et dans les 1<sup>er</sup> – 2<sup>e</sup> arrondissements (Joliette, Gare St-Charles) ;
- Rue Pontevès, notre Dame de la Crau (3<sup>e</sup>) ;

- Bidonville de la traverse Font Vert (évacué le 27 septembre : départ de 200 personnes, dont une moitié d'enfants en bas âge) (13<sup>e</sup>) ;
- Bidonville de la rue Frédéric Sauvage (rasé pendant la semaine du 20 juin et partiellement reconstitué au carrefour de cette rue et de l'avenue du Capitaine Géze au début de l'été) (frontière 14<sup>e</sup> / 15<sup>e</sup>) ;
- Bidonville au-dessus du noyau villageois de St Jérôme (jusqu'à 300 personnes) (13<sup>e</sup>) ;
- Cap Pinède (marché aux puces) (15<sup>e</sup>) ;
- La Cabucelle (15<sup>e</sup>) ;
- Le Quartier d'Arenc (15<sup>e</sup>) ;
- La gare des Aygalades S-Louis (désaffectée) (15<sup>e</sup>) ;
- Terrain Véolia (130 personnes) (10<sup>e</sup>) ;
- Terrain « Lazer » (expulsion le 1<sup>er</sup> juin : passe de 60 à 40 personnes qui se regroupent sous un pont de chemin de fer) (10<sup>e</sup>) ;
- Petit terrain « Pauline » (expulsion le 30 mai, il y avait 20 personnes) (10<sup>e</sup>) ;
- Plateau de l'Arbois et Vasarely : 150 personnes (territoire d'Aix-en-Provence) ;
- 3 – 4 lieux de regroupement identifiés à Arles ;
- Des regroupements moins importants et moins visibles sur le pourtour de l'Etang de Berre, entre autres à Miramas ;
- Des regroupements en différents endroits de la commune d'Aubagne (majorité de Roms voyageurs).

### Ce que les éducateurs ont vu

#### L'extrême pauvreté

Problèmes d'isolation et de promiscuité / Construction instable / Pas d'accès aux commodités (eau, électricité, toilettes...) / Insalubrité / Amoncellement important de déchets et d'ordures / Odeur nauséabonde / Rats, moustiques... / Repas irréguliers / Nourriture périmée, glanage... ;

Peu d'enfants scolarisés → Priorité donnée au logement et à la recherche de nourriture ;

« Cette réinstallation était encore plus précaire que les précédentes, étant donné qu'ils ont été contraints de s'installer à même le trottoir à l'angle de la rue, et qu'ils n'avaient plus de « cabanes », aucun accès à l'eau, à l'électricité, et sur un lieu de passage important puisqu'au cœur de la zone des Arnavaux » (bidonville Frédéric Sauvage 14<sup>e</sup>).

#### Le rejet et l'exclusion subis par cette population

« L'existence d'un tel lieu (Font Vert) vient réactiver des souvenirs chez une partie non négligeable des habitants du quartier. En effet, plusieurs cités du 14<sup>e</sup> arrondissement ont pour origine la résorption d'un bidonville (Font Vert notamment). Les images de ce bidonville et de la précarité subie par ses occupants renvoient les habitants à leur propre vécu, et certains réagissent en rejetant les « nouveaux venus » ;

« Un tract portant la mention « non à l'invasion » a été diffusé sur le quartier en avril, faisant l'amalgame entre une recrudescence de vols à l'arraché et de vols de bijoux (principalement sur des personnes vulnérables) et la présence de ce bidonville » (Font Vert, 14<sup>e</sup>);

« Certains résidents du quartier mitoyen de la Pauline se plaignent et font un détour pour éviter le bidonville → Pétition et courriers adressés aux autorités » (10<sup>e</sup>).

### L'errance

Du fait des nombreuses et incessantes expulsions, les bidonvilles sont de plus en plus petits et cachés : l'isolement engendré par cet état de fait accroît les difficultés de ces familles ;

« Ce bidonville (Font Vert) a été évacué le matin du mardi 27 septembre 2011. (...) Absence de propositions de relogement en direction des familles, y compris de celles avec des enfants en bas âge, en direction des personnes âgées et handicapées. Quelques familles ont été transportées vers la Madrague Ville via les personnels du SAMU Social. »

### L'abandon

« Environ 200 personnes dont environ la moitié sont des nourrissons, enfants et adolescents sont partis avec ce qu'ils ont pu sauver, et sans savoir où ils dormiraient le soir (Font Vert) » ;

« Suivi insuffisant des personnes les plus fragiles et malades (nourrissons, personnes âgées et handicapées, malgré l'implication de Médecins du Monde » ;

Pas d'aides financières → « Les seules ressources sont liées à la mendicité, aux activités de ferrailage, aux poubelles et à la débrouille... ».

## Ce que les éducateurs ont vécu

Les éducateurs qui se sont engagés volontairement dans cette mission l'ont fait sur la base d'un travail d'observation qu'ils ont entamé dans une posture volontairement distanciée, comme on le fait pour un « diagnostic de terrain » habituellement. Mais cette posture très rapidement a été intenable au vu des réalités rencontrées.

« Malgré notre expérience de la rue en tant qu'éducateurs, et l'habitude de travailler avec un public en difficulté, la situation extrêmement précaire des Roms et le fait de « vivre » l'expulsion nous a particulièrement touchés. D'observateurs « passifs » nous sommes passés à une posture d'acteurs concernés. Le seul diagnostic n'était plus possible. Nous avons donc commencé notre travail de soutien et d'accompagnement auprès des familles, de mise en réseau des partenaires, de recherche d'informations pratiques pour les aider au mieux.

Cette implication, au plus près des familles et des partenaires au jour,

le jour, nous ne l'avions pas prévue en acceptant cette mission. Et c'est en même temps ce qui a donné du sens à notre travail. »

**L'accueil et l'hospitalité à l'égard des éducateurs tranchaient avec les conditions de vie misérables de cette population, mettant en relief à la fois leur humanité, et en même temps l'inhumanité de leur situation.**

## Ce qu'ils ont fait

Présence au moment des expulsions : attente avec les familles et suivi des différentes phases de la procédure en lien avec les intervenants présents, pour rassurer, informer, partager (notamment autour d'un petit déjeuner) (10<sup>e</sup> notamment) ;

Contacts avec les intervenants présents sur les lieux : Médecins du Monde, la Croix Rouge, l'AMPIL, le Secours Catholique, Rencontres Tsiganes, l'OFII (dossiers d'aide au retour par exemple), l'ASE ;

Réunions avec des travailleurs sociaux des MDS, de la PMI, des Centres sociaux... et les acteurs mobilisés dans les champs de l'humanitaire, du caritatif, des droits de l'homme, ou encore communautaire ;

Accompagnements et orientations vers les services sociaux (MDS, PMI...);

Travail en lien avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (parloirs, information), et accompagnements de familles au commissariat et au tribunal ;

Participation à des opérations de nettoyage de terrains insalubres (Plombières, Capelette) ;

Sur le 10<sup>e</sup>, plusieurs types d'animation ont été organisés (goûters, repas, ateliers de coloriage pour les enfants, séances photos, sorties plage...).

**En page 14 figurent des textes plus complets, produits par les équipes éducatives des services Marseille 13<sup>e</sup>/14<sup>e</sup> et Sud, ainsi qu'Aix-en-Provence**



## MISES EN PERSPECTIVE

### L'Europe, la France, et le Département des Bouches-du-Rhône

**Les éléments décrits par les éducateurs de l'addap13 corroborent un certain nombre de constats dressés par ailleurs sur cette problématique.**

### Au niveau de l'Union Européenne

La Commission déclarait en 2010 : « La discrimination, l'exclusion sociale et la ségrégation subies par les Roms se renforcent mutuellement.

Les Roms ne bénéficient que d'un accès restreint à un enseignement de qualité, ont des revenus d'autant plus faibles qu'ils connaissent des difficultés d'intégration dans le marché du travail, et souffrent d'une mauvaise santé, ce qui se traduit par des taux de mortalité plus élevés et une espérance de vie plus faible que chez les non-Roms. L'exclusion des Roms est non seulement synonyme d'une grande souffrance humaine, mais aussi de coûts directs élevés pour les finances publiques, ainsi que de coûts indirects résultant de pertes de productivité ».



## En France

Sur la question de l'habitat et des expulsions, par exemple, Olivier Legros, géographe et professeur à l'Université de Tours, déclarait lors du festival de Latcho Divano en 2011 : « **En quelques années, les conditions d'habitat se sont très considérablement dégradées : d'abord le squat, puis le squat menaçant ruine (2010) et, depuis cette année, la rue ou plutôt les baraques et le "bidonville"** ». Cette situation n'est pas liée à l'arrivée de nouvelles familles, contrairement à ce qu'on pourrait penser, mais surtout aux expulsions de squats et de terrains (qui devraient se multiplier dans les mois à venir).

Bien sûr, ces expulsions ont des conséquences graves :

- La mise à la rue des familles contraintes de se regrouper sur des terrains qui " grossissent ", de l'avis des élus de terrain et des riverains inquiets ;
- L'accroissement des problèmes de salubrité, d'hygiène, etc. (des cas de tuberculose et de rougeole sont en recrudescence ce qui risque de provoquer des épidémies) ;
- La sur-visibilité des migrants précaires qui attirent l'attention des riverains, des médias, alors que leur présence pouvait passer assez inaperçue auparavant.....».

## Dans les Bouches-du-Rhône

A l'instar des autres départements du territoire national, le département des Bouches-du-Rhône est confronté à l'arrivée de populations « Roms », due aux mauvaises conditions socio-économiques dans leurs pays d'origine, et à des politiques discriminatoires. Initialement, ces migrations ont concerné plus particulièrement des populations venant des territoires de l'ex-Yougoslavie. A cette première migration, s'est ajoutée depuis trois – quatre ans une seconde migration en provenance de pays de l'Union européenne, et plus particulièrement de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie.

Ainsi que le montrent les observations réalisées par les éducateurs de l'addap13, cette population s'est installée principalement dans les territoires urbains (majoritairement à Marseille, Aix, et Arles, et plus résiduellement sur le pourtour de l'Étang de Berre, à La Ciotat, et Aubagne), comme le fait généralement toute population extrêmement précarisée et démunie.

Lorsqu'on se déplace dans un espace où vivent des Roms, ce qui frappe avant tout, outre les habitations (cabanes, abris...), ce sont les conditions sanitaires déplorables et la visibilité des ordures ménagères, des excréments, l'absence de point d'eau et de containers. Cela alimente et conforte les représentations, les idées reçues et les jugements : « Ils sont sales », ou bien « Il ne faut pas mettre des containers, des sanitaires et l'eau, sinon ils vont s'installer ».

Les valeurs régissant la protection de l'enfance, les Droits de l'Homme,

et la Charte des Droits fondamentaux, comportent des éléments de réponse adossés à un corpus législatif et réglementaire sur lequel nous pouvons nous appuyer pour faire face à cette spirale d'intolérances. Seule l'effectivité de l'accès aux droits, en améliorant les conditions de vie des populations, permettra à terme, en démontant patiemment les mécanismes de l'exclusion, d'atténuer le malheur des uns et le rejet par les autres.

Ce n'est pas tant le nombre des personnes présentes dans le département (environ 2500, soit 0,0015% d'une population de près de 2 millions de personnes), qui pose problème, que la visibilité d'une population qui réside dans des conditions d'extrême pauvreté dans les franges urbaines, les espaces délaissés, les squats, la rue avec, en corollaire, des problèmes sanitaires graves et des risques épidémiologiques.

Mais si les aires urbaines des Bouches-du-Rhône sont dans une situation similaire à d'autres (comme Lyon, Bordeaux, Lille, Nantes, ou encore l'agglomération parisienne) en ce qui concerne l'implantation de ces populations, certaines collectivités locales vont souvent au-delà des réponses actuellement identifiées dans les Bouches-du-Rhône, où l'on recense à ce jour :

### En termes d'implications institutionnelles...

**L'Etat intervient sur cette question** principalement sous l'angle de la gestion des flux migratoires (OFII, décisions d'éloignement du territoire, proposition d'aides au retour volontaire etc.) et des troubles à l'ordre public (expulsions de terrains privés ou publics à ce titre).

**Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône** dans le cadre de ses compétences en matière d'action sociale, mobilise ses services, directement avec des interventions de la PMI à Marseille et à Aix et de l'ASE à Aix (plateau de l'Arbois), ou par le biais d'associations conventionnées; mais ces interventions ne sont pas identiques selon les territoires.

**La Région Provence Alpes Côte D'Azur** est à l'origine d'une initiative unique et pionnière en France, matérialisée par un « Protocole d'accord sur 2011-2013 pour une intervention régionale et coordonnée en direction des populations Roms », qui a été signé le 30 mars 2011 avec le collectif d'intervenants suivants : La Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, le Secours Catholique, Rencontres Tsiganes, la Ligue des Droits de l'Homme, l'AMPIL, l'association SICHEM et l'addap13.

Ce protocole se donne pour objectif de mettre en œuvre des actions sur les axes suivants : l'action d'urgence, l'accès aux droits, l'intégration, la formation, et la sensibilisation du grand public.

**Une situation paradoxale sur le territoire de Marseille Provence Métropole (MPM).** On estime que 70 à 80% de la population concernée dans les Bouches-du-Rhône vit sur le territoire de la communauté

urbaine et plus particulièrement à Marseille, où les situations de pauvreté sont les plus criantes (ce qui n'est pas surprenant, les concentrations se trouvant généralement dans les centres-villes). Si cette pauvreté est bien réelle pour les individus concernés, et induit des désagréments tout aussi réels dans leur environnement immédiat, à l'échelle du territoire le nombre de personnes Roms est estimé à 2 000 sur une population de près d'un million d'habitants.

Or à ce jour il n'existe pas de coopération entre la Ville, la Communauté Urbaine, le Département, la Région et l'Etat qui permette le montage de microprojets (villages d'insertion, auto construction, unités d'hébergement transitoire, par exemple). On peut d'autant plus regretter cet état de fait que ce type de réalisations peut être financé par la mobilisation de fonds européens disponibles dans le cadre du FEDER Urbain. (Cf. en annexe, un tableau synthétique sur l'utilisation de fonds européens.)

### ... Et quelques exemples d'approches territoriales

**A Marseille**, un espace solidaire d'hébergement pour 10 familles géré par l'AMPIL (avec des fonds du Conseil Régional et de la Fondation Abbé Pierre) et une unité d'hébergement d'urgence gérée par le Secours Populaire, qui accueille à la Madrague Ville 35 personnes. En outre Médecins du Monde a mis sur pied une « mission Roms » avec des consultations, des campagnes de vaccination, des suivis de grossesse, etc.

**Sur le plateau de l'Arbois**, à côté de la gare Aix-TGV, un terrain permet à environ 150 personnes de vivre dans des conditions certes déplorables (des cabanes et des caravanes), mais qui n'a pas fait l'objet de mesures

d'expulsion depuis plus de 5 ans.

Cette situation originale dans le bon sens du terme, permet aux partenaires d'assurer, dans le cadre d'une coordination locale qui comprend des intervenants professionnels et bénévoles, un travail plus suivi qui se décline de manière suivante :

- aide à la scolarisation par l'addap13 et le Conseil Général 13 (lien avec le transport scolaire, et avec les établissements scolaires) ;
- soutien scolaire par le Secours Catholique ;
- soutien à la fonction parentale par l'addap13 et le Conseil Général ;
- médiation avec l'Education Nationale, le transporteur, l'aire officielle des gens du voyage, gérée par ALOTRA, et la Communauté du Pays d'Aix (qui détient la compétence « gens du voyage ») ;
- suivi sanitaire par la PMI (Conseil Général) ;
- aide alimentaire par les Restos du Cœur via Rencontres Tsiganes et la Ligue des Droits de l'Homme ;
- travail sur l'amélioration des conditions de vie (consolidation des caravanes et autres cabanes, ou encore achat d'un groupe électrogène pour assurer l'alimentation électrique (chauffage, lave linge, eau pour la toilette) : addap13, Rencontres Tsiganes, et Emmaüs.

Toutefois, à l'heure où nous écrivons ce document, cet espace semblerait voué à la démolition et à l'expulsion de ses occupants d'ici fin 2012 - début 2013, compte tenu des projets d'aménagement prévus sur le site. En effet depuis l'implantation de la gare Aix-TGV, et de l'Europole de l'Arbois, cet emplacement a pris de la valeur, et attise des convoitises en termes d'aménagements périurbains (habitats et bureaux), et logistiques autour de la gare.





## PRECONISATIONS

quels « champs du possible », à quelles conditions ?

### L'intervention sociale est-elle possible auprès de ces populations ?

Les éducateurs de l'addap13 ont répondu « oui » d'emblée : sans intermédiaires, ils sont entrés facilement en contact avec ces populations et ont commencé à travailler.

« Pour mener à bien ces différentes actions, nous nous sommes appuyés sur les modes opératoires que nous utilisons tous les jours avec notre public dans le cadre de notre intervention de prévention spécialisée

(présence sociale, écoute, libre adhésion, accompagnement, « faire avec », animations et mise en réseau). »

■ **Etre auprès des mineurs en situation de danger** entre dans le cadre de la mission de protection de l'enfance par l'éducation exercée par l'addap13 (ASE) : accès à un suivi sanitaire, accès à un logement, scolarisation et / ou formation professionnelle, notamment.

■ **Le soutien à la parentalité est un autre des axes forts de l'association** Aider les parents à remplir leur rôle éducatif vis-à-vis de leurs enfants.

### ■ L'aide à la régularisation de la situation administrative et de l'accès au droit

Dans le cas de ces populations, devront être travaillées notamment les questions de la domiciliation (obligation légale qui est assurée historiquement de « droit » par les CCAS et également par des associations habilitées par les Préfectures) et de l'accès à des droits fondamentaux que nous n'avons pas l'habitude de travailler comme par exemple l'accès à l'eau (droit pourtant imprescriptible), ou entre autres l'accès sécurisé à l'électricité.

■ **Action dans le milieu** : ces populations, malgré leur situation de grande vulnérabilité, présentent de par leurs modes de regroupement, une forte capacité d'adaptation et d'organisation (savoir-faire en matière de construction par exemple, répartition du travail entre les membres du groupe...).

Les éducateurs pourront de ce fait développer le pouvoir d'agir de ce public, en organisant le lien avec une société d'accueil dont ces migrants ignorent à peu près tout (démarches, possibilités...).

### L'intervention auprès de ces populations présente-t-elle des caractères spécifiques ?

Oui, comme toute action auprès d'une population en très grande fragilité de par son exclusion. En l'espèce, nous avons constaté une très grande difficulté pour les acteurs de terrain de planifier des actions, en raison de l'imprévisibilité des événements et des conditions de vie de ces migrants.

■ Dans le même espace-temps, des rendez-vous programmés de longue date avec des professionnels et des bénévoles (soutien scolaire, animation sur site, rendez-vous médicaux, etc.) ne peuvent se mener à bien et sont complètement modifiés. Médecins du Monde, par exemple, rencontre des difficultés dans les campagnes de vaccination, les suivis de grossesse, etc.

■ Pour des « raisons subies » : une intervention des pompiers, une intervention de police, etc. Ces populations, on ne le dit peut-être pas suffisamment, vivent dans une insécurité permanente qui nuit à la notion de « projet » même à court terme.

■ Pour des « raisons choisies » : contrairement à ce que l'on croit souvent, la majorité de ces populations est sédentaire. Ce ne sont pas des nomades mais des migrants qui ont forcément des attaches culturelles fortes avec un pays d'origine quitté depuis peu. Par exemple, cette année, des familles sont retournées momentanément en Roumanie car il y avait concomitance des 3 Pâques (Juives, Protestantes et Catholiques). Des déplacements à leur initiative sont susceptibles aussi de compliquer la temporalité d'une intervention.

### Quelle organisation à l'addap13 pour une intervention de ce type ?

Au regard de la vague d'expulsions sans précédent qui s'est déroulée entre juin et septembre 2011, et de l'importance de la population repérée, la possibilité d'une intervention est conditionnée à une articulation interne en deux volets :

■ Au sein de chaque service un « référent habitat précaire » au moins, garant d'une bonne connaissance du territoire et d'une intervention coordonnée en direction de ces populations ;

■ La création d'une équipe transversale composée d'éducateurs spécialisés et de « médiateurs habitat précaire » : cette transversalité permettrait la mobilité nécessaire pour repérer les populations dans leurs déplacements et les orienter au mieux vers les équipes référentes de terrain et les partenaires extérieurs ; Il paraît difficile en l'état actuel des besoins généraux sur les territoires d'intervention de la prévention spécialisée de procéder à cette modélisation uniquement par redéploiement interne des effectifs de l'addap13.

C'est pourquoi l'association construit actuellement un projet sur trois ans dans le cadre de fonds européens, départementaux et régionaux.

### Quel partenariat pour cette intervention ?

Cinq types d'intervention se croisent autour de cette population, ce qui induit à la fois une richesse en termes de ressources, mais aussi de la complexité : le travail social professionnel, les militants des droits de l'homme, et les associations caritatives, humanitaires, et communautaires.

L'avancée de ce travail est conditionnée à une bonne articulation entre ces acteurs, d'où la nécessité de construire des « espaces locaux de coopération », ce qui existe déjà, comme nous l'avons vu, sur le plateau de l'Arbois. Ils auraient pour fonction de :

■ Développer une culture transversale sur l'approche et la compréhension de ces populations en situation d'extrême pauvreté ;

■ Reconnaître la place de chacun de ces partenaires, de leurs compétences et potentialités ;

- celle des associations caritatives, et humanitaires, avec leurs bénévoles et leur disponibilité ;

- celle des associations dans la mouvance des droits de l'homme, avec leur irremplaçable engagement et leur capacité à interpeller société civile et pouvoirs publics ;

- celle du travail social professionnel : son savoir-faire, son réseau et sa distance aussi, nécessaire pour prendre le relais et organiser une intervention dans un cadre contenant, et sur du long terme si besoin est.



C'est dans cet esprit et grâce aux contacts noués par les éducateurs dans la phase d'observation, que l'addap13 a pris l'initiative d'organiser un séminaire départemental le 3 novembre 2011 aux Pennes-Mirabeau en direction de trois publics cibles : travailleurs sociaux, du sanitaire et de l'insertion, associations caritatives, et associations militantes des « Droits de l'homme ».

Cette manifestation a été mise en œuvre en partenariat avec l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, et différentes associations dont le Secours Catholique, Rencontres Tsiganes, l'Association Méditerranéenne Pour l'Insertion par le Logement (AMPIL), la Fondation Abbé Pierre (FAP), Médecins du Monde, ainsi que l'Institut Méditerranéen de Formation (IMF) qui a animé cette journée.

La tenue des débats, la qualité des échanges ont confirmé la possibilité et le désir de ces différents champs de travailler ensemble (sur le site de l'addap13 des restitutions sonores des interventions sont disponibles - [www.addap13.org](http://www.addap13.org)).

### Quelles coordinations instituer ?

Pour impulser une action efficace et aborder l'ensemble des champs concernés par cette problématique, nous suggérons la modélisation suivante, qui doit, malgré ses différents niveaux, garder souplesse et réactivité :

■ **Premier niveau.** Une coordination de proximité sous l'égide des MDS ou des CCAS, en fonction de l'importance des territoires, rassemblant les travailleurs sociaux, les associations caritatives, les associations des droits de l'homme, les acteurs de terrain dans les champs de la santé et de l'éducation : c'est le lieu d'échanges concrets et opérationnels ;

■ **Deuxième niveau.** A l'échelle de la communauté urbaine et / ou des agglomérations, regroupant les cadres des institutions de terrain

engagées dans l'opération : c'est le lieu où l'on dressera des bilans et où l'on proposera des perspectives ;

■ **Troisième niveau.** A l'échelle strictement départementale, voire infrarégionale (Bouches-du-Rhône, Var, et Vaucluse, qui sont les départements où le plus de Roms sont repérés), des représentants des collectivités locales, ainsi que des structures et associations engagées dans l'opération. C'est le lieu où l'on pourra arrêter une stratégie de développement concernant le social, le sanitaire, l'éducation, le judiciaire, notamment.

On peut d'ailleurs d'ores et déjà identifier trois lieux où des coordinations sont mises en œuvre :

**A Marseille** dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, les trois Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) se sont réunies pour échanger sur ces situations avec les équipes de l'addap13 ;

**A Arles**, à l'initiative du CCAS une coordination s'est mise en place avec l'Éducation Nationale, l'Hôpital Public, l'addap13, entre autres, pour articuler les interventions de ces différents acteurs auprès du public Rom dont le nombre a plus que doublé récemment sur le territoire de la commune, sans doute à la suite des expulsions de Marseille ;

**A Aix-en-Provence** une coordination à l'initiative de la MDS réunit non seulement les travailleurs sociaux (ASE), la PMI, l'addap13, mais aussi l'Éducation Nationale, l'Assistance Publique (Hôpital nord), le Centre hospitalier du Pays d'Aix et le CHS de Montperrin, le Secours Catholique, Médecins du Monde, l'Accueil de jour Germain Nouveau, Emmaüs, la Fondation Abbé Pierre, des associations caritatives et des associations des droits de l'homme (LDH, Rencontres Tsiganes), et le Relais Saint Donat : c'est le lieu de coordination le plus avancé dans le département.



## Conclusions

**La situation des Roms renvoie aux mécanismes de la très grande pauvreté** que rencontrent nos sociétés ; et les procédures d'expulsion ne régleront pas cette question.

Il nous semble important « d'acter » que cette population s'est installée durablement dans le paysage, et qu'il est en conséquence nécessaire d'élaborer une stratégie d'intervention et d'insertion qui permette de la prendre en compte au mieux.

**Le présent travail d'observation montre qu'il y a là un enjeu majeur qui nécessite un investissement institutionnel dans la durée.**

Le secteur associatif n'a ni la capacité, ni la légitimité, de décider de coordinations territoriales qui mobilisent les services publics (travailleurs sociaux des CCAS ou du Conseil Général, personnels de l'Assistance Publique ou de l'Éducation Nationale), les associations caritatives et les associations militantes.

L'organisation et la consolidation d'initiatives de cet ordre sont du ressort des pouvoirs publics, et le besoin s'en fait sentir sur tous les segments concernés par cette problématique.

**La répartition et l'enchevêtrement des compétences entre les différentes collectivités territoriales, sur fond de déclin des politiques**

contractuelles, complexifient le montage d'interventions coordonnées sur des questions « basiques » : la propriété du terrain, le compteur électrique, l'acheminement de l'eau, l'enlèvement des encombrants et des poubelles... dissimulent un véritable labyrinthe administratif auquel il est inhabituel d'être confronté aujourd'hui dans le cadre d'une intervention sociale classique.

L'énergie « démesurée » qu'il faut déployer pour régler laborieusement ces situations contribue à l'exaspération des riverains et renvoie aux questions du pilotage local et du partenariat.

**Pour autant le travail de l'addap13** depuis 6 mois a permis de nouer des liens forts avec les associations qui interviennent auprès des populations Roms dans les Bouches-du-Rhône, et l'engagement des éducateurs sur les différents territoires a été remarqué. Il n'y pas, à vrai dire, de quoi s'étonner vraiment de la capacité de la prévention spécialisée à intervenir dans ces conditions-là, car elles sont proches des fondamentaux historiques de l'intervention.

Les savoir-faire existent, et il nous semble qu'ils doivent être mis en œuvre, autant par respect de cette communauté migrante, que de notre territoire qui se retrouve être une communauté d'accueil.





DES ENQUÊTES DE TERRAIN

OBSERVATION ET INTERVENTIONS DANS LE 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

MISSION EN DIRECTION DES POPULATIONS ROMS DANS LES 13<sup>e</sup> ET 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

BIDONVILLE DE L'ARBOIS



observations et interventions  
dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Marseille



# TERRAIN «VÉOLIA»

**Date repérage:** début avril 2011

**Localisation :** rue Alfred Curtel 13010 Marseille  
le long de l'Huveaune  
côté du quartier de la Pauline



## PUBLIC ET MODE DE VIE

- Environ 25 familles soit 130 personnes dont 80 adultes et 50 enfants (15 ont moins de 6 ans, 20 entre 6 et 15 ans, 15 entre 16 et 21 ans)
- Ils viennent principalement de Roumanie, de villages près de Timisoara, de Satumare et Bucarest
- Ils se regroupent par « familles élargies »
- Le motif de la venue est généralement une extrême pauvreté ainsi qu'une mise à l'écart dans leur pays d'origine
- Ce sont des migrants économiques
- Ce ne sont pas des voyageurs mais des Roms sédentaires de culture rurale



## SITUATION ADMINISTRATIVE

- Sans titre de séjour pour la plupart
- Certains sont domiciliés à Marseille auprès d'Ampil et de la Croix Rouge
- Beaucoup de Roms ont pu justifier d'une présence d'au moins 3 mois sur le territoire et ont obtenu une carte d'accès aux soins (dans le cadre de l'Aide Médicale d'Etat)

## CARACTÉRISTIQUES ET STATUT JURIDIQUE DU TERRAIN

- Terrain privé loué à l'entreprise Véolia par Onyx
- Grand terrain dégagé sur lequel subsistent 2 bâtiments d'anciens bureaux
- Avec 1 grand hangar désaffecté (murs et charpente).

## HABITAT ET CONDITIONS D'OCCUPATION

- Occupation d'un espace privé de façon illicite
- Construction de type bidonville avec des cabanes artisanales à partir de matériaux de récupération et quelques squats aménagés dans les bâtiments
- Mesure d'expulsion et arrêté préfectoral du 15/09/10
- Roms représentés par un avocat du Secours Catholique
- Décision rendue le 31/03/11
- Prolongation de l'occupation avec accord du propriétaire pour 6 mois  
→ Les familles peuvent rester jusqu'au 15/09/11.



## PROBLÉMATIQUES

### Habitat extrêmement précaire

Problèmes d'isolation et de promiscuité/ Construction instable/ Pas d'accès aux commodités (eau, électricité, toilettes...)/ Insalubrité

### Hygiène, santé, alimentation

Amoncellement important de déchets et d'ordures/ odeur nauséabonde/ rats/moustiques...  
Repas irréguliers, nourriture périmée, glanage...  
Suivi insuffisant des personnes les plus fragiles et malades (nourrissons, personnes âgées et handicapées)  
Vaccination difficile à accepter pour certains et réapparition de maladies infectieuses, due au manque d'hygiène et à la malnutrition (rougeole, gale, tuberculose...)

### Extrême pauvreté

Pas d'aides financières → Ressources seulement tirées de la mendicité, d'activités de ferrailage, des poubelles et de la débrouille...

### Situation par rapport à l'environnement immédiat

Certains résidents du quartier mitoyen de la Pauline se plaignent et font un détour pour éviter le bidonville → Pétition et courriers adressés aux autorités  
Mais les avis sont partagés : certains font preuve de compréhension et même d'élan de solidarité → «...ça me rappelle les bidonvilles des années 60... »

### Isolement et barrière linguistique

Méconnaissance des droits et des différents dispositifs d'aide (soins, alimentation, PMI, administration...)

### Scolarité

Peu d'enfants scolarisés (4) → Priorité donnée au logement et à la recherche de nourriture

## ACTEURS MOBILISÉS

### Secours Catholique

- Principal acteur, 4 axes de travail
  - Justice: mise à disposition d'un avocat
  - Scolarité: plusieurs enfants en suivi (avec vaccins et cantine)
  - Animation et préscolarisation: séances d'ateliers ludiques (peinture, dessins...)
  - Hygiène et santé: opération de nettoyage du site le 22 juin

### AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement)

- Domiciliation, accompagnements administratifs divers, information, orientations...

### OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

- Acteur sollicité pour la gestion des dossiers de demande d'ARH « Aide au retour humanitaire » et ARV « Aide au retour volontaire »
- → Fonds européen pour le retour (676 millions d'euros pour la période 2008-2013) dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires » (Décision n°575/2007/CE)
- → Concrètement, pour l'ARH c'est le paiement du billet d'avion + une aide financière de 300 € par adulte et 100 € par enfant

### Médecins du Monde

- Accompagnement des familles à la PMI et consultation médicale sur site
- Médiation sanitaire avec les institutions
- Dépistages et vaccinations ponctuels

### Rencontres Tsiganes et Dominique Idir

- Visites régulières, information sur la législation, accompagnement des familles...
- Présence active à diverses actions (opération « nettoyage », « petit déjeuner » de soutien au moment des expulsions annoncées...)

### Centre Social de la Capelette

- Accès à la PMI pour le suivi des nourrissons et les enfants de moins de 6 ans
- Possibilité d'accompagnement individuel administratif (CV, photocopie, téléphone...)
- Possibilité aussi d'accéder aux cours d'alphabétisation et au soutien scolaire moyennant une adhésion à l'année de 12 €

# TERRAIN «LAZER»

Date repérage: fin mai 2011

Localisation : 10 traverse du Panthéon,  
13010 Marseille  
Près du boulevard Lazer,  
le long du chemin de fer dans la  
zone d'activité de la Capelette.



Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011, expulsion et démolition du bidonville



## CARACTÉRISTIQUES ET STATUT JURIDIQUE DU TERRAIN

- Grand terrain vague appartenant à la ville
- Ancienne usine désaffectée
- Avec 1 hangar et 2 bâtisses en ruine

## DEUX TYPES D'HABITAT

- Bidonville sur le terrain vague et sous le hangar
- Squats dans les bâtiments en ruine
- Un des 2 bâtiments a pris feu le 19/05 /11
- Ce qui a entraîné une mesure d'expulsion pour « mise en danger ».



Repli et reconstruction d'un autre bidonville à 50 m de l'entrée du même site, sur la voie publique, sous un pont de chemin de fer



Récupération du matériel de l'ancien bidonville pour la construction des nouvelles cabanes



## PUBLIC

### Avant l'expulsion

Environ 15 familles, soit 60 personnes dont 40 adultes et 20 enfants  
(5 ont moins de 6 ans, 10 entre 6 et 15 ans et 5 entre 16 et 21 ans)



### Après l'expulsion

Restent 12 familles, soit 40 personnes dont 28 adultes et 12 enfants (4 ont moins de 6 ans, 4 entre 6 et 15 et 4 entre 16 et 21 ans)



### Origine

Regroupement par familles et cousins venant principalement du village de Ciacova à Timisoara en Roumanie

### Motif de la venue

Discrimination en Roumanie et extrême pauvreté

### Situation administrative

Uniquement carte d'identité roumaine, sans domiciliation, pas de couverture santé...



## PROBLÉMATIQUES

Hébergement extrêmement précaire/ insalubrité/ pauvreté / pas de scolarité...

Aucune intervention sur ce terrain hormis Médecins du Monde pour la vaccination et la prévention santé

- Renforcement du sentiment d'isolement
- Ils sont livrés à eux-mêmes (système D)

L'expulsion est toujours présente

- Éclatement des différentes familles, découragement, repli, incompréhension...
- Certains retournent au pays dans l'urgence
- D'autres recherchent et reconstruisent de nouveaux squats, en attendant la prochaine expulsion...

Beaucoup d'enfants en bas âge (15 de moins de 11 ans), de personnes âgées (15) et de femmes enceintes (2)



## ACTEURS MOBILISÉS

### Au quotidien

Néant! Hormis Médecin du Monde sur de la vaccination (3 passages en 3 mois)

### Au moment de l'expulsion

Présence et soutien des familles autour d'un «petit déjeuner convivial» avec différents partenaires et bénévoles  
Rencontres Tsiganes: présence, source d'infos sur la législation, aide au déménagement...

Dominique Idir : personne bénévole soutenant depuis de nombreuses années les familles roms  
Radio « Galère » : recueil d'informations et prise de son pour une radio locale



# PETIT TERRAIN «PAULINE»

**Date repérage:** début mai 2011

**Localisation :** Le long de l'Huveaune  
dans le quartier de la Pauline à  
Marseille (9<sup>e</sup> arrondissement)



## CARACTÉRISTIQUES ET STATUT JURIDIQUE DU TERRAIN

- terrain privé appartenant à la copropriété de la Pauline
- Avec 1 local abandonné (ancien siège du club de foot du quartier)

## TYPE D'HÉBERGEMENT

- Squat du local et occupation d'un petit espace extérieur à la vue des habitants
- Mesure d'expulsion actée le 30/05/11

## PUBLIC

### Avant l'expulsion

4 familles, soit 20 personnes dont 12 adultes, 2 personnes âgées et 8 enfants (3 ont moins de 6 ans, 3 moins de 15 ans et 2 moins de 21 ans)

### Après l'expulsion

1 famille à l'hôtel et pas de nouvelles des autres...

## Origine

Roms de Roumanie

## Mode de vie

Rural et sédentaire

## Situation administrative

Carte d'identité roumaine/ domiciliés pour la plupart à l'association Ampil / certains bénéficient de l'AME (Aide Médicale d'Etat)

## Motif de la venue

Sans ressources et rejetés dans leur pays d'origine

## PROBLÉMATIQUES

- Personnes âgées et une handicapée en chaise roulante
- Enfants en bas âge de moins de 15 ans
- Précarité de l'habitat, insalubrité, présence d'amiante
- Rejet par certains des habitants de la Pauline même si d'autres font preuve de compréhension
- Pétition, courriers, plaintes
- Mesure d'expulsion et démolition le 30/05/11

## ACTEURS MOBILISÉS

### Dominique Idir

Bénévole sur du soutien et accompagnement de familles au quotidien : Suivi scolaire, accès aux soins, recherche financement pour nuits d'hôtel, présente à toutes les actions de soutien le jour des expulsions

### AMPIL

Informations et orientation selon les besoins:

Scolarité, accès aux droits, administration, domiciliation, relogement, aide au retour en partenariat avec l'OFII ( Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

### Radio Galère

Soutien, recueil et diffusion d'infos sur les ondes le jour de l'expulsion

### Rencontres Tsiganes

Soutien, présence sur l'action « petit déjeuner » pendant l'expulsion/ informations auprès des Roms sur leurs droits et devoirs



## D' OBSERVATEURS... À ACTEURS

### Actions de Soutien des familles au moment des expulsions

Pendant plusieurs jours, au mois de mai, sur le terrain « LAZER » une action de soutien auprès des familles autour d'un « petit déjeuner » a été organisée. Elle s'est faite en coopération étroite avec les partenaires de terrain (Rencontres Tsiganes, Dominique Idir, Radio Galère, Secours Catholique, Médecins du Monde...)

L'opération a été renouvelée pour l'expulsion des Roms du terrain « VEOLIA »

L'objectif était d'accompagner les familles au plus près tout en suivant attentivement toute la procédure d'expulsion. Pour ce faire, il a fallu

s'organiser avec les partenaires de terrain et être le plus réactifs possible pour

- Mobiliser le plus de personnes possible sur l'action en organisant une rotation afin d'assurer une présence permanente ;
- Vérifier si possible les procédures et les documents officiels auprès des autorités compétentes ;
- Soutenir et essayer de rassurer chaque famille pendant ces moments difficiles en les écoutant et en les informant de leurs droits dans le respect de la législation ;
- Partager sur place et avant la venue des autorités (6 h du matin) un petit déjeuner convivial ;
- Être présents pour faire en sorte que cela se passe au « moins mal » en évitant tout « débordement ».

## « Actions humanitaires »

Quelques colis alimentaires, vêtements...

## Suivi administratif, accompagnement des familles et mise en réseau

### OFII (Office Français Immigration Intégration)

Inscription et montage du dossier d'« aide au retour » pour certaines familles

### AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement).

Accompagnement pour domiciliation

### addap13

Fourniture d'attestations de présence sur le terrain...

### Volet justice

Mairie → Attestations de concubinage

SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), TGI (Tribunal Grande Instance) : Interface entre les familles et le tribunal, accompagnement au commissariat, accueil des familles après condamnation...

### Volet santé

PMI : consultations pour les nourrissons et les enfants de moins de 6 ans

Médecins du Monde pour les vaccinations

Sécurité Sociale : accès aux soins avec la carte AME (Aide Médicale d'État, 30 €, valable 1 an)

École dentaire de la Capelette

### Volet hygiène

Soutien à l'opération de nettoyage sur 2 terrains (Plombière et Capelette) initiée par le Secours Catholique avec Rencontres Tsiganes, Médecins du Monde, AMPIL, bénévoles...

## Présence sociale active

Plusieurs types d'animation : goûter, repas, ateliers de coloriage pour les enfants, séances photos, sorties plage, cours de gymnastique...



## Développement du réseau partenarial local

Relayer auprès de tous les partenaires associatifs et institutionnels cette « mission » de diagnostic sur la situation des Roms (centres sociaux, postes B, collèges, MDS, CUCS...)

Accompagner et orienter vers le poste B du Centre Social de la Capelette ainsi que vers la MDS (Maison de la Solidarité) du secteur pour des suivis administratifs et l'accès à la PMI.

Organiser des réunions de rencontre et de réflexions avec le Centre Social de la Capelette et les acteurs mobilisés (Secours Catholique, Médecins du Monde, AMPIL, Rencontres Tsiganes...) pour faire le point de la situation des Roms du secteur et réfléchir ensemble sur des préconisations futures.



## Conclusion

Pendant cette phase d'observation s'est déroulée l'expulsion des 15 familles (soit 40 adultes et 20 enfants) du terrain « LAZER » à la Capelette. Informés de cela par les Roms eux-mêmes, nous avons contacté les partenaires associatifs et bénévoles que nous avons repérés au préalable (Rencontres Tsiganes, Dominique Idir...). Nous avons convenu d'être présents avec eux au moment de l'expulsion pour que cela se passe « au moins mal » (organisation d'un petit déjeuner avec les familles, suivi de la procédure d'expulsion).

Malgré notre expérience de la rue en tant qu'éducateurs et l'habitude de travailler avec un public en difficulté, la situation extrêmement précaire des Roms et le fait de « vivre » l'expulsion nous a particulièrement touchés.

Les moments partagés avec ces personnes que nous avons appris à connaître tout au long de la semaine, l'attente sans lendemain, ni aide, ni assistance des pouvoirs publics, sans perspective de relogement, jusqu'au jour de l'expulsion par les forces de police suivie de la démolition totale au bulldozer de tous leurs biens, ont définitivement fait basculer notre posture.

D'observateurs « passifs » nous sommes passés à une posture d'acteurs concernés. Le seul diagnostic n'était plus possible. Nous avons donc commencé notre travail de soutien et d'accompagnement auprès des familles, de mise en réseau des partenaires, de recherche d'informations pratiques etc.

Pour mener à bien ces différentes actions nous nous sommes appuyés sur les modes opératoires que nous utilisons tous les jours avec notre public dans le cadre de notre intervention de prévention spécialisée (présence sociale, écoute, libre adhésion, accompagnement, «faire avec», animations et mise en réseau).

Cette implication au plus près des familles et des partenaires au jour le jour, nous ne l'avions pas prévue en acceptant cette mission. Et c'est en même temps ce qui a donné du sens à notre travail. Pour nous, éducateurs de prévention, ce fut une expérience riche et intense tant au niveau de la relation humaine qu'au niveau professionnel.

D'avoir été confrontés à ce public en errance permanente et à cette extrême misère nous pousse encore aujourd'hui à nous questionner sur notre façon de travailler cette forme de prévention. D'ailleurs subsistent encore de nombreuses questions sans réponse. Il nous semble que ces interrogations ne pourront être traitées que par un travail de réflexion mené par l'ensemble des acteurs concernés.

D'abord à un niveau local avec les partenaires de terrain. C'est pour cette raison qu'il a été décidé d'organiser des ateliers de réflexion autour de la situation des Roms et de la façon de les accompagner au mieux à notre niveau et avec tous les partenaires du secteur de la Capelette qui le souhaitent. Ces ateliers d'échanges ont déjà démarré en juillet et se dérouleront une fois par mois au centre social de la Capelette avec sa Directrice, le poste B du secteur, la psychologue du centre, Rencontres Tsiganes, Secours Catholique, AMPIL, Médecins du Monde et l'addap13.



Par ailleurs nous pensons que dans un deuxième temps, il serait tout aussi important de traiter et de relayer ce travail à un niveau supérieur et avec des partenaires institutionnels pour des actions répondant au mieux à la réalité que vivent ces familles.

Ahmed Sahraoui et Youssef Ouriaghi  
addap13



Mission en direction des populations Roms  
dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille





## Le contexte

Entre le démarrage (mars 2011) et la fin de la mission de diagnostic (juillet 2011) les lieux et la structure des bidonvilles se sont modifiés sur les 2 arrondissements concernés.

Depuis la fin de la délégation des éducateurs sur cette mission, des actions ont été maintenues afin de rester cohérents avec les engagements pris soit en direction des personnes soit en direction des partenaires.

Les deux éducateurs volontaires pour mener à bien ce travail font partie de la même équipe et interviennent sur le 14<sup>e</sup> arrondissement.

### Etat des lieux sur deux périodes

#### ■ au 27 juin 2011

Le bidonville installé rue Frédéric Sauvage a été totalement rasé durant la semaine du 20 juin 2011.

Il reste les planches servant à la construction des maisonnettes et les ordures qui n'avaient jamais été ramassées.

Le bidonville de la traverse Font Vert a connu une forte expansion depuis la fin avril.

Il n'y a plus de lieux identifiés par l'équipe de l'addap13 ou les partenaires avec lesquels nous travaillons sur le 13<sup>e</sup> arrondissement.

#### ■ Au 28 septembre 2011

Le bidonville de la rue Frédéric Sauvage a été partiellement reconstitué au niveau du carrefour entre cette rue et l'avenue du Capitaine Gèze durant le début de l'été. Il semble que cela fasse suite aux nombreuses expulsions sur des bidonvilles installés dans le 15<sup>e</sup> arrondissement et un bidonville dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Cette réinstallation était encore plus précaire que les précédentes étant donné qu'ils ont été contraints de s'installer à même le trottoir à l'angle de la rue et qu'ils n'avaient plus de « cabanes », aucun accès à l'eau, à l'électricité, et se trouvaient sur un lieu de passage important puisque au cœur de la zone des Arnavaux.

Certaines de ces familles étaient inscrites auprès de l'AMPIL dans le but d'obtenir une place dans le projet expérimental dont le démarrage n'avait pas encore eu lieu.

A la fin du printemps, un lieu d'installation avait été repéré par les différents partenaires ; il s'agissait d'un bidonville ayant hébergé jusqu'à 300 personnes dans une ancienne ferme ou un ancien mas au dessus du noyau villageois de St Jérôme. Ce quartier connaît une très forte expansion immobilière depuis quelques années et ce bidonville n'a

existé que quelques semaines. Il regroupait en nombre des familles qui s'étaient installées à la fois dans les champs avoisinant la demeure en ruine et dans ce bâtiment.

Ce bidonville était peu visible du village mais a soulevé très vite de vives polémiques dans le secteur.

Un des points d'inquiétude était pour les intervenants autour de cette population que ce lieu ne disposait d'aucun accès à l'eau et que les habitants se baignaient dans le canal de Marseille passant à proximité ; y compris les enfants.

Du fait des nombreuses et incessantes expulsions, les bidonvilles sont de plus en plus petits et cachés, l'isolement engendré accroît les difficultés de ces familles.

Ainsi, une famille a « trouvé » une maison vide dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et s'y est installée. Dans la semaine qui a suivi la police municipale et la police nationale se sont présentées plusieurs fois. Par deux fois elles ont fait sortir la famille (ici aussi en présence d'enfants en bas âge) et les policiers auraient vidé une partie des affaires personnelles sur le trottoir. Cette famille n'a pas reçu de convocation au tribunal dans le cadre d'une procédure d'expulsion et au moment de l'arrivée de la police elle occupait les lieux depuis plus de 48 heures.

Le bâtiment occupé appartient à la mairie de Marseille et le CLSPD s'est saisi de l'affaire.

Les partenaires sont mobilisés autour de l'accompagnement de cette famille et des enfants dans les démarches.

### Un cas particulier : la traverse Font Vert

L'installation d'abord de quelques familles puis assez vite d'un bidonville à cet endroit cristallise les tensions.

En effet, le bidonville est situé sur une petite rue qui a été « enrochée » depuis plusieurs années afin de limiter l'accès aux piétons.

De ce que nous en connaissons cette traverse n'était, jusque là, plus ou très peu utilisée par les résidents du quartier comme moyen de rejoindre la résidence Font Vert et la cité SNCF depuis l'avenue Claude Monet. L'entretien des pentes de la voie ferrée n'était pas régulier et il s'agissait surtout d'un endroit accueillant parfois des personnes en situation très précaire (lieu de consommation de produits psychoactifs, lieu de vie pour certains sans abri passant sur le secteur).

La traverse Font Vert est située derrière une école, en contrebas de la voie ferrée et en face d'un noyau villageois. Dans ce quartier le CIQ est assez actif et revendicatif. Des tensions existent depuis l'installation

des familles entre les résidents historiques et les nouveaux venus. L'installation a rapidement quadruplé autant en nombre d'habitants que de constructions de « cabanes ».

Nous avons été en contact avec deux membres du CIQ (Comité d'Intérêt de Quartier) St Barthélémy Gare qui sont clairement en opposition avec les membres dirigeants du C.I.Q.

Au mois d'avril une « conférence de presse » a eu lieu avec les habitants historiques et un élu local, pour évoquer le départ des occupants de ce bidonville.

Il est à noter que l'existence d'un tel lieu vient réactiver des souvenirs chez une partie non négligeable des habitants du quartier ; en effet plusieurs cités du 14<sup>e</sup> arrondissement ont pour origine la résorption d'un bidonville (Font Vert notamment). Les images de ce bidonville et de la précarité subie par ses occupants renvoient les habitants à leur propre vécu et certains réagissent en rejetant les « nouveaux venus ».

Dans les discours, on nous a très souvent fait part des « risques encourus » dans le voisinage de ces personnes (vols et saleté principalement). Un tract portant la mention « non à l'invasion » a été diffusé sur le quartier en avril faisant l'amalgame avec une recrudescence de vols à l'arraché et de vols de bijoux (principalement sur des personnes vulnérables) et la présence de ce bidonville.

Les partenaires intervenant auprès des populations Roms avaient bien repéré ce lieu. Des contacts avec les résidents du noyau villageois ont été maintenus durant le printemps et le mois de juillet. Une rencontre entre les membres dirigeants du CIQ et les éducateurs assurant cette mission ainsi que la direction de service avait été envisagée ; elle a été plusieurs fois ajournée puis a été annulée.

L'installation qui a été faite sur cette traverse permettait un minimum de décence pour les familles y résidant (cabanes, caravanes) ; bien que l'accès à l'eau ne soit assuré que par un caniveau à proximité.

Ce bidonville a été évacué le matin du mardi 27 septembre 2011.

A cette occasion, il y a eu un déploiement très important des forces de police nationale et de gendarmerie, la présence du préfet, de journalistes invités par ses services (M6...). Étaient également présents des professionnels (Médecins du Monde, addap13...) et des bénévoles mobilisés autour de la défense des Droits de l'Homme notamment. Cette opération s'est déroulée dans une ambiance tendue de 6 h à 10 h 30 environ.

(...)

Nous devons noter l'absence de propositions de relogement en direction des familles y compris de celles avec des enfants en bas âge, ou en direction des personnes âgées et handicapées.

Quelques familles ont été transportées vers la Madrague Ville via les personnels du SAMU SOCIAL.

Apparemment, cette solution d'hébergement a été prioritairement adressée aux personnes identifiées par l'OFIL. Il est possible qu'une famille non inscrite pour un retour ait néanmoins pu être hébergée à la Madrague Ville, suite à la demande formulée par l'assistante de service social de Médecins du Monde.

Environ 200 personnes dont environ la moitié sont des nourrissons, enfants et adolescents sont partis avec ce qu'ils ont pu sauver et sans savoir où ils dormiraient le soir. Une partie des enfants et adolescents de ce bidonville est scolarisée et n'a pu ce jour là se rendre au collège.

### Les partenaires mobilisés

Depuis le démarrage de la mission de diagnostic nous avons pu être en contact avec différents intervenants auprès des populations Roms :

**Médecins du Monde**, par l'intermédiaire de Audrey FLORESHEIM responsable de la mission Roms pour l'Association **La Croix Rouge avec Gabriella BARBU** ; il est à noter que ce sont les personnes elles-mêmes qui ont proposé d'entrer en relation, notamment car cette dernière parle couramment le roumain **L'AMPIL** sur une situation spécifique de menace d'expulsion **Rencontres Tsiganes** notamment le centre de ressources qui a servi de relais entre l'addap13 et une autre association intervenante

Une réunion a été organisée à l'initiative du service et nous y avons rencontré les 3 responsables de Maisons Départementales de la Solidarité (pour les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements). A la suite de l'état des lieux dressé lors de cette rencontre, a été mise en place une réunion spécifique avec les personnels de la Protection Maternelle et Infantile du 14<sup>e</sup> à laquelle la responsable de la Mission Roms de Médecins de Monde a été invitée.

Toutefois certains des partenaires pressentis n'ont pas été mobilisables par notre équipe.

### Les perspectives de travail

De ce travail en direction des populations Roms, nous pouvons faire ressortir des axes de travail à court et à moyen terme. Auparavant nous souhaiterions replacer ce travail dans une perspective moins « ethnique » et plus globale qui nous permettrait d'affirmer qu'il s'agit d'effectuer un travail auprès de populations très marginalisées, stigmatisées, en grande souffrance et en danger.



La coordination pourrait avoir 2 niveaux

- sur l'agglomération de Marseille et/ou sur le département pour une « vue d'ensemble » de la problématique de ces populations ;
- sur un niveau micro-local sur les actions plus immédiates à mettre en œuvre.

Sur le court terme, nous souhaiterions :

Prendre contact avec l'Éducation Nationale au niveau du CASNAV pour la scolarisation des enfants et adolescents non francophones et jamais scolarisés auparavant.

Organiser une coordination générale des interventions en direction de ces populations notamment autour des thématiques suivantes :

- Accès à l'eau potable
- Accès à l'électricité sécurisée
- Accès aux droits
- Accès aux soins préventifs et curatifs dans les structures de droit commun
- Accès à l'éducation : scolarisation adaptée des enfants et adolescents

Il semble nécessaire aussi d'interroger les grandes institutions au regard du respect des **Droits de l'Homme** notamment lors des « opérations d'évacuations ».

De la même manière, il semble impératif de les interroger sur le respect des **Droits de l'Enfant** dans le cas particulier des expulsions comme dans celui plus général de la persistance de l'absence d'une prise en charge digne qui puisse garantir à ces enfants un accès aux soins de première nécessité, à l'eau potable, à l'éduca-

tion et veiller au plus fondamental des droits qu'est celui à la sécurité. En effet, nous pouvons légitimement être interpellés par la manière abrupte dont sont menées ces « évacuations » avec un tel déploiement de forces de police tôt en matinée, avec des hommes armés et en tenue de combat, face à des enfants endormis, à jeun et dont les parents comme les autres adultes présents ne peuvent donner une explication rassurante, ni un sens à ces actes.

Agissant dans le cadre de l'**Aide Sociale à l'Enfance** il nous semble impératif de reposer la primauté du devoir d'assistance et de protection face à des mineurs en danger ; or être sans domicile et sans moyen de subsistance digne consiste un motif légitime d'alerte par rapport au danger subi par des enfants.

Il nous semble important de poser les bases d'une réflexion permettant de prendre en compte les aspects légaux de la situation des parents et ceux afférents aux Droits de l'Homme et de l'Enfant.

Il y aura donc probablement des actions et des propositions à formuler tant dans les champs de l'engagement humanitaire ou juridique que dans celui de l'action sociale immédiate et de proximité.

Carine Antiq et Yvon Carle  
addap13



Bidonville de l'Arbois

Le bidonville de l'Arbois compte actuellement 137 personnes environ, soit 88 adultes, et 49 enfants, dont 36 sont en âge d'être scolarisés.

Il est composé de deux parties : l'« Arbois 1 » (27 personnes), où se trouvent des familles Roms originaires de l'ex-Yougoslavie (essentiellement Serbes) depuis 2006, et l'« Arbois 2 » (110 personnes environ), où sont arrivées plus récemment (2009) des familles Roms roumaines. Dans ce point d'actualisation, nous allons aborder l'intervention menée conjointement par l'addap13 via un éducateur spécialisé, au titre de la prévention spécialisée et de son service du Pays d'Aix, avec le Conseil Général via une éducatrice spécialisée de l'Aide Sociale à l'Enfance rattachée à la MDS d'Aix-en-Provence.

Cette intervention se conduit en lien avec des associations humanitaires et des bénévoles (cf. infra liste des partenaires).

Pour rappel, c'est pour l'addap13, la préoccupation de la protection de l'enfance qui a conduit cette intervention et qui permet d'intervenir sur les axes suivants :

- renforcer le lien social
- veiller à la scolarisation des enfants
- soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- informer les familles sur leurs droits
- contribuer à prévenir les risques de délinquance chez les 11-21 ans
- repérer et faire remonter les besoins sociaux
- assurer, avec le Conseil Général, la coordination des actions
- amener une réflexion sur cette population

Nous déclinons ici les éléments récents de notre intervention et de contexte, en abordant successivement les points suivants : les actions collectives de l'été, la scolarisation des enfants, la santé, les conditions de vie sur place, et enfin le réseau des principaux partenaires.

### Actions collectives en été

Sur l'Arbois 2, durant le mois de juillet, une équipe de 2 animateurs (rémunérés par le Secours Catholique sur un financement de la Préfecture) est intervenue à raison de 2 à 3 fois par semaine auprès des enfants, et avec le souhait de sensibiliser les parents, afin qu'ils puissent reproduire avec leurs enfants des activités tout au long de l'année.

- Le groupe d'enfants a avoisiné la dizaine, âgés de 3 à 14 ans.
- Des ateliers périscolaires ont été tentés avec les plus grands et les plus demandeurs.
- Pour le mois d'août, le groupe d'enfants a été scindé en deux.
- Les plus petits ont continué les activités ludiques, et il a été

proposé aux plus grands des cahiers d'activités scolaires en prévision de la rentrée des classes.

Par ailleurs, un stage photo a été mené du 19 au 26 juillet, par l'association Latcho Divano, financé par le Conseil Général via l'addap13. Le bilan de l'action, déjà menée une première fois en 2010, a été très positif.

En termes de sortie à la journée, nous avons emmené un groupe de 7 enfants à Vitrolles pour participer aux activités proposées par le festival "cosmopoliten".

Les enfants ont été très bien accueillis et acceptés naturellement, et se sont intégrés aux différents ateliers (musique, maquillage, contes, dessin, etc.), ce qui démontre leur capacité et envie de socialisation. Enfin, lors d'une autre journée, nous avons emmené les plus grands à la plage de la Couronne.

### Scolarisation

Il s'agit là souvent de notre porte d'entrée auprès de ce public, qui peut déboucher sur d'autres actions (aide à la parentalité, accompagnement aux démarches d'accès au droit et aux soins, actions collectives, notamment).

En ce qui concerne les enfants de l'Arbois 1,

- Sur 3 collégiens inscrits au collège Henri Fabre de Vitrolles, un seul a effectué la rentrée.
- Deux autres enfants scolarisés au collège Henri Bosco de SEGPA, à Vitrolles également, sont en cours de décrochage scolaire.
- Une enfant reste scolarisée régulièrement en primaire aux Milles ; une autre est en décrochage.

Les parents se montrent en général mobilisés dans le suivi de la scolarité de leur enfant, entre autres grâce à nos efforts, et se rendent aux rendez-vous dans l'établissement scolaire s'ils peuvent y être accompagnés par un des éducateurs, car il y a un problème de mobilité manifeste pour ces personnes qui sont peu véhiculées et qui vivent sur une zone éloignée d'une grande majorité de services de proximité.

- Enfin, deux enfants plus petits fréquentent de manière très irrégulière la maternelle (qui, elle, est située sur place).
- Pour ce qui est de l'Arbois 2, 10 enfants sont inscrits en maternelle, 6 en primaire.
- Nous avons fait tester six adolescents entre 11 et 14 ans, 2

filles et 4 garçons, au collège Henri Fabre de Vitrolles.

- Deux ont pu y être scolarisés en classe ENAF (scolarité adaptée pour les nouveaux arrivants non francophones) et bénéficiaire de cours de FLE (français langue étrangère).
- Nous espérons que les 4 autres qui n'avaient pas un niveau suffisant, puissent être scolarisés dans une classe NSA (non scolarisés antérieurement).
- Cela n'a pu avoir lieu et ils restent sans solution.
- Pour l'un d'entre eux, en lien avec la PJJ (Relais du soleil à Aix), des cours de FLE sont envisagés sur un jour et demi, suite à une demande du juge pour enfants.
- Il reste en attente 2 enfants en âge d'être en école primaire (classes complètes), et 4 en âge d'être au collège (qui n'ont pas réussi aux tests de niveau).
- Nous estimons que cette situation est préoccupante en termes de non accès au savoir, d'un manque d'espace de socialisation, et d'oïveté pouvant entraîner certains comportements à risque. Cependant, nous nous retrouvons démunis face à cette situation.

Quant au soutien scolaire, il n'y a plus, pour l'instant, d'intervenants bénévoles sur place, mais le Secours Catholique va réengager une action sur les mercredis après midi avec deux salariés, qui essaieront, par ailleurs, de constituer une équipe de bénévoles pour une intervention plus importante après les vacances de la Toussaint.

Une formation spécifique au public Rom dans son approche et sa pédagogie « Connaissance des publics roms pour une meilleure prise en charge de la scolarisation », a d'ailleurs été organisée gracieusement par le CASNAV de l'Education Nationale au Conseil Général d'Aix-en-Provence le 30 septembre dernier, à l'attention des personnes intéressées à développer des actions de soutien scolaire, voire plus globales.

Zoom sur la période de rentrée scolaire

- Le Conseil Général et l'addap13 sont restés très présents pour éviter les dérapages, et essayer de régler les difficultés en tous genres.
- Emmaüs a fourni les vêtements et les chaussures, en quantité ; la difficulté vient du manque d'eau qui empêche de faire tourner les machines à laver.
- Le Conseil Général a financé les cartes de bus ; le Secours Catholique finance de son côté la cantine scolaire, avec la subvention versée annuellement par la Préfecture.

- L'addap13, enfin a fourni le matériel scolaire, et les cartables.

Les enfants et parents sont heureux de cette rentrée.

Ils se sont sentis considérés comme des citoyens à part entière.

De même, les enfants sont toujours aussi bien accueillis par les équipes enseignantes des différentes écoles.

Dans les perspectives, il semblerait souhaitable qu'un arrêt de bus soit créé par le Conseil Général devant le bidonville de l'Arbois 2, afin d'éviter les risques actuels venant des traversées de route (parfois de nuit sans éclairage à proximité), ainsi que de la traversée de l'aire de stationnement des gens du voyage pour se rendre à l'unique arrêt actuel, qui crée une tension entre les communautés.

### Santé, accès aux soins, et question de la domiciliation

- La PMI continue de venir sur place un mercredi sur deux. C'est un rendez-vous médical important pour les familles, qui n'hésitent pas à venir consulter pour leurs enfants en nombre (vaccinations nécessaires en vue de la rentrée scolaire, campagne de dépistage de la tuberculose, notamment).

- Un lien existe également avec les assistantes sociales du Centre Hospitalier d'Aix en Provence, ainsi que pour des consultations par Médecins du Monde sur Aix au Pôle Humanitaire.

- Enfin, des dossiers d'Aide Médicale d'Etat ont été ouverts pour les familles dont les enfants sont scolarisés ;

Les domiciliations, nécessaires pour cela, ont été revues avec le Collectif Germain Nouveau (Pôle humanitaire d'Aix-en-Provence). En effet, celui-ci s'est trouvé submergé par la demande venant des Roms, laquelle, se conjuguant à une hausse de la demande des personnes en situation de marginalisation du fait d'une précarité générale grandissante, a contraint le Collectif Germain Nouveau à arrêter l'accueil de nouvelles personnes et à alerter la Ville d'Aix et les partenaires dont nous sommes.

Suite à une réunion organisée à ce sujet, le CCAS d'Aix a fait part de son intention de faciliter les demandes de domiciliation de personnes résidant sur la commune, mais a regretté l'absence de l'Etat (DDCS) qui rendait ce dossier plus compliqué.

Néanmoins, le Collectif Germain Nouveau a pu, très récemment, redémarrer son accueil, sans toutefois que tout soit réglé pour autant.

### Conditions de vie sur place

L'habitat des Roms est constitué de cabanons et caravanes délabrés.

En outre, sur l'Arbois 2 il n'y a pas de point d'eau.

Les personnes prennent des bidons et les remplissent à l'aire de stationnement, ce qui n'est pas idéal.

Il n'y a, par conséquent, pas de grosse lessive possible et les familles rencontrent des difficultés pour se laver, ce qui peut occasionner des problèmes d'hygiène.

Ces conditions difficiles le seront d'autant plus en période d'hiver, comme depuis plusieurs années d'ailleurs.

L'électricité est fournie par des groupes électrogènes pour quelques familles, qui en possèdent sur l'Arbois 2.

Sur l'Arbois 1, l'addap13, après en avoir informé le Conseil Général et la Communauté du Pays d'Aix (CPA), a installé un premier groupe électrogène pour les 4 familles présentes sur le site.

Cette installation est pour l'instant suffisante et empêche les branchements sur l'armoire électrique de l'aire de stationnement des gens du voyage du Réaltor voisin, gérée par l'ALOTRA.

Ces branchements, qui ont eu lieu pendant plusieurs années, étaient problématiques à plusieurs titres (risques de sécurité élevés, surcharge et incendie de l'armoire électrique, et enfin coût de la surconsommation électrique pour ALOTRA).

Concernant les déchets, la CPA, dont c'est la compétence, a équipé le site de containers accueillant les ordures ménagères et procède à leur ramassage.

Il a fallu commencer à donner l'habitude à la population du tri des déchets, et de remplir des sacs plastiques pour leurs ordures ménagères.

Suite à de nombreuses sollicitations de notre part, la plupart des familles ont accepté de nettoyer autour de leur caravane ; restent cependant un nombre important de déchets autour de ce bidonville, qui ne peuvent pas être triés de par leur nature, et par conséquent ni ramassés et encore moins déposés à la déchetterie proche.

Enfin, en ce qui concerne l'aide alimentaire par les Restos du Cœur notamment, les populations, n'ont quasiment aucune chance

d'en disposer cette année à partir du 15 novembre, si les récentes coupes budgétaires annoncées par l'Union Européenne sont confirmées.

Une prochaine réunion doit avoir lieu fin octobre au niveau du Conseil des Ministres européens concernés par cette question.

### Partenariat

Outre le partenariat entre l'addap13 et le Conseil Général 13 (ASE, PMI), se trouve ci-dessous la liste des principaux partenaires du réseau, dont la plupart ont été mentionnés dans le présent document.

- Ligue des Droits de l'Homme / Rencontres Tsiganes
- Secours Catholique
- Collectif Germain nouveau
  
- Education Nationale (le CASNAV, ainsi que les différents établissements concernés de la maternelle au secondaire)
  
- Centre Hospitalier du Pays d'Aix
- Médecins du Monde
  
- Diocèse
- Bénévoles de Calas (liés à l'église)
- Emmaüs Cabriès
- Association culturelle « Latcho Divano »
  
- CPA (Direction Générale des services techniques, et Direction des gens du voyage)
- ALOTRA (Gestionnaire de l'aire de stationnement des gens du voyage du Réaltor)

Eric RIEDERER, Jean-Pierre FABRI, addap13  
et Béatrice GUIMARD, Conseil Général 13, ASE



**Les services du Conseil Général des Bouches-du-Rhône regroupés au sein des MDS.**

**Des associations implantées localement**

Les membres du collectif, signataires du protocole d'accord avec le Conseil Régional :

- La Fondation Abbé Pierre, 3 rue Loubon - 13003 Marseille  
[agr-paca@fondation-abbe-pierre.fr](mailto:agr-paca@fondation-abbe-pierre.fr)
- La Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, 34 cours Julien - 13006 Marseille  
[contact@millebabords.org](mailto:contact@millebabords.org)
- Rencontres Tsiganes, 34 cours Julien - 13006 Marseille  
[www.rencontrestsiganes.asso.fr](http://www.rencontrestsiganes.asso.fr)
- L'Association Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement (AMPIL), 14 rue Dominicaines - 13001 Marseille  
[ampil@wanadoo.fr](mailto:ampil@wanadoo.fr)
- Médecins du Monde, 4 rue Rostand - 13003 Marseille  
[mf.marseille@medecinsdumonde.net](mailto:mf.marseille@medecinsdumonde.net)
- Le Secours Catholique, 10-12 boulevard Barthélémy 13009 Marseille  
[bdr.marseille@secours-catholique.org](mailto:bdr.marseille@secours-catholique.org)
- Le Service d'Initiatives de Coopération Humanitaire avec les Étrangers et les Migrants (SICHEM) 4 rue Pierre Sépard 83000 Toulon  
[www.closdelacharite.fr/sichem.html](http://www.closdelacharite.fr/sichem.html)
- L'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (addap 13), 2 boulevard Gustave Ganay - Le Flamant - 13009 Marseille  
[www.addap13.org](http://www.addap13.org)

**Et aussi :**

- Emmaüs, Chemin d'Emmaüs - 13480 Cabries  
[www.emmaus-cabries.com](http://www.emmaus-cabries.com)
- Latcho Divano, 16 quai de Rive Neuve - 13007 Marseille  
[contact@latcho-divano.com](mailto:contact@latcho-divano.com)

**4 documents pour éclaircir les questions de domiciliation, de procédure d'expulsion, d'insertion économique, et de scolarisation**

- Guide pratique pour la domiciliation établi par la FNARS et l'UNCCAS  
[http://www.fnars.org/images/stories/2\\_les\\_actions/accueil\\_et\\_hebergement/Domiciliation/guide\\_pratique\\_domiciliation\\_-\\_fnars-uncas.pdf](http://www.fnars.org/images/stories/2_les_actions/accueil_et_hebergement/Domiciliation/guide_pratique_domiciliation_-_fnars-uncas.pdf)
- Guide pratique relatif à la procédure d'expulsion des occupants sans droit ni titre  
[http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Fiche\\_pratique\\_-\\_demarches\\_en\\_cas\\_d\\_expulsion\\_1\\_.pdf](http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Fiche_pratique_-_demarches_en_cas_d_expulsion_1_.pdf)
- Fiche pratique Accompagner la création d'activité indépendante des Roumains et Bulgares en France - Août 2011 –  
[http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Fiche\\_pratique\\_activites\\_independantes\\_11-02-10.pdf](http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Fiche_pratique_activites_independantes_11-02-10.pdf)
- Guide pratique pour La scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France - septembre 2011)  
[http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Guide\\_pratique\\_-\\_la\\_scolarisation\\_des\\_enfants\\_nouvellement\\_arrives\\_en\\_France-2.pdf](http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Guide_pratique_-_la_scolarisation_des_enfants_nouvellement_arrives_en_France-2.pdf)

**Trois liens utiles**

- La F.N.A.S.A.T. (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage)  
<http://www.fnasat.asso.fr>

- Le Collectif national droits de l'homme Romeurope, pour l'accès aux droits fondamentaux des Roms migrants en France  
<http://www.romeurope.org>

- Un kit de « Fiches techniques et outils pour l'action »  
<http://www.habiter.org/wp-content/uploads/KitAction.pdf>  
Fourni à la Journée de travail « Migrations intra-européennes » organisée le 23 septembre 2009 par l'ALPIL/Région Rhône-Alpes sur le thème : « Quelles actions les Collectivités locales peuvent-elles envisager face à l'arrivée sur leurs territoires de migrants Rom de l'Est européen ? »

ELLES SE DÉCLINENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

**Fiches pratiques (lecture du phénomène)**

- N°1 Le droit au séjour des européens : l'Europe et la circulation des personnes
- N°2 Le travail des européens et les mesures transitoires vis-à-vis du marché du travail français
- N°3 Les droits sociaux des citoyens européens
- N°4 Le droit au logement pour les citoyens européens en France
- N°5 (1/2) L'occupation sans droit ni titre d'un local à usage d'habitation
- N°5 (2/2) L'occupation sans droit ni titre d'un terrain

**Fiches actions (Outils pour intervenir)**

- N°1 Le squat et les squatters : réalités, représentations et moyens d'intervention
- N°2 Compétences et connaissances : répartition des compétences et connaissance partagée
- N°3 Intervention sociale et droit commun : la difficile coordination du travail de terrain
- N°4 Les MOUS : un outil visant à résorber le mal-logement par une programmation d'habitat adapté
- N°5 La gestion de la vacance : Des segments d'offre et un moyen de limiter l'ouverture de squats
- N°6 L'approche « ordre public » dans la gestion des occupations : Les expulsions, les mesures d'éloignement et les retours Anaem

**Fiches annexes**

- N°1 Coordonnées des associations, collectifs et réseaux
- N°2 Expériences nationales : de la prise en compte du besoin à la mise en œuvre de solutions opérationnelles
- N°3 Liste des métiers ouverts aux ressortissants des Etats européens soumis à des dispositions transitoires
- N°5 Modèle de convention de mise à disposition temporaire
- N°6 Souscription aux actes du colloque



Projets cofinancés en faveur des gens du voyage et des Roms

DGEFP - SD FSE (Avril 2011)

REGIONS	Nb de projets	Service instructeur : Etat ou organisme intermédiaire (qui attribue l'aide FSE)	Cofinancéurs	Porteur de projet	Publics visés	Montant de l'aide FSE	Coût total du projet	Observations	
ALSACE	4	PLIE Strasbourg	CG 67 /Strasbourg/ACSE	LUPOVINO	divers dont roms	22 859	48 059	dont 6 bénéficiaires roms	
			Etat / CG 68	APPONA 68	gens du voyage	10 525	24 267		
			Etat / CG 68	APPONA 68	gens du voyage	10 383	32 074		
			Etat / CG 68	APPONA 68	gens du voyage	12 689	28 197		
AQUITAINE	2		Etat	ADAV 33	gens du voyage			projet rejeté	
			Etat/ CR/ CG 33	Mairie d'Ambares	gens du voyage			projet rejeté	
AUVERGNE	0								
BASSE-NORMANDIE	0								
BOURGOGNE	1	CG 89	Etat/ CG 89	SASTI	gens du voyage	10 000	20 000	RSA	
BRETAGNE	2	CG 56	CG 56/Com. Agglo.	Sauvegarde 56	gens du voyage	30 000	62 300		
		CG 56	CG 56	Sauvegarde 56	gens du voyage	30 000	60 000		
CENTRE	1	PLIE	Etat / Agglo.	ADAGV	gens du voyage	7 954	35 728		
CHAMPAGNE-ARDENNE	0								
CORSE	0								
FRANCHE-COMTE	2	CG 70	CG 70	ADCH	gens du voyage	31 450	62 900	RSA	
		CG 70	CG 70	GADGE	gens du voyage	30 500	61 000	RSA	
HAUTE-NORMANDIE	1	CG 76	CG 76	Relais-Accueil GdV	gens du voyage	48 600	97 200	RSA	
ILE DE FRANCE	4		Etat	Montreuil	roms	103 698	246 693		
			Etat	Saint-Ouen/Bagnolet	roms	244 468	641 912		
		CG 93	CG 93 / CAF 93	ADEPT	tsiganes	40 084	310 959		
			Etat	CG 93 / CAF / CUCS	tsiganes	54 875	112 750	création d'entreprise	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	0								
LIMOUSIN	0								
LORRAINE	0								
MIDI-PYRENEES	1	CG	CG	Aide à l'insertion GdV	gens du voyage	24 950	74 850	création d'entreprise	
NORD PAS-DE-CALAIS	5	CG 59	CG 59	Scolarisation	gens du voyage	23 326	46 652		
		CG 59	CG 59	Scolarisation	gens du voyage	15 551	31 102		
		CG 59	CG 59	Insertion professionnelle	gens du voyage	18 295	36 590		
		CG 59	CG 59	Référent de parcours 09	gens du voyage	16 326	32 653		
		CG 59	CG 59	Référent-Solidarité 2010	gens du voyage	31 500	76 485		
PAYS DE LA LOIRE	0								
PICARDIE	0								
POITOU-CHARENTES	4	CG 16	Etat/Région/CG 16	AGVRC 2009	gens du voyage	27 318	74 283		
		CG 16	CG 16	AGVRC 2009	gens du voyage	42 880	74 805		
		CG 16	CG 16	AGVRC 2008	gens du voyage	33 983	63 983		
		CG 16	Etat/Région/CG16/CAF	AGVRC 2008	gens du voyage	19 818	78 173		
PACA	0								
RHÔNE-ALPES	0								
VOLET CENTRAL DU PO	1		Etat (SG Racine)	Région IdF/Fondation Abbé Pierre/CG38/CCAS Nantes	Habitat Cité	roms	114 637	236 279	transnationalité

28

Total

1 056 669

2 669 894



## Remerciements



Nous souhaitons tout d'abord remercier le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, qui nous a permis de conduire cette démarche de diagnostic, et Michel Amiel, Vice-président du Conseil Général (PMI - Santé Publique - Protection de l'Enfance et de la Famille) et Maire des Pennes Mirabeau qui a mis à notre disposition une salle le 3 novembre 2011.



De même nous remercions le Conseil Régional PACA et notamment sa Vice-présidente Gaëlle Lenfant (Solidarités, Prévention et Sécurité, Lutte contre les Discriminations) d'avoir pris l'initiative d'un « protocole d'accord 2011-2013 » pour coordonner les interventions en direction des populations Roms.

Nous tenons également à remercier les associations, et leurs salariés et bénévoles, qui ont contribué à nourrir ce travail par les échanges riches que nous avons pu avoir ensemble.

Enfin, un remerciement tout particulier va aux éducateurs de l'addap13, qui se sont investis pendant plusieurs mois sur cette démarche, en plus de leur mission habituelle.

Travail animé par Dominique Michel

avec

Carine Antiq

Yvon Carle

Christiane Depeyroux

Jean-Pierre Fabri

Ramzi Majeri

Oueb Mansouri

Yves Marquis

Audrey Michel

Youssef Ouriaghli

Maryline Redt

Ahmed Sahraoui





Cette étude a été faite avec le concours de 10 éducateurs de rue de l'addap13, tous volontaires.

Vous trouverez dans le document ce que ces éducateurs ont vu, ce qu'ils ont vécu, ce qu'ils ont fait et quelle a été leur posture.

Vous y découvrirez également les préconisations de l'addap13 sur les thèmes suivants :

Quels champs d'intervention et quelles priorités ?

Avec quels partenaires et dans quelles conditions ?

Cette étude se veut avant tout, une contribution à la réflexion commune avec nos partenaires pour une mutualisation des moyens, une fédération des interventions.

Il s'agit de faire en sorte que la cause des ROMS soit moins facile à instrumentaliser et d'œuvrer à rendre possible une véritable politique d'intégration.

**Jean SUZZONI**

**Président de l'addap13**